



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE



CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS ET SERVICES
BANCAIRES AUX PARTICULIERS

TARIFICATION EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JANVIER 2017

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2017.

La Caisse d'Épargne fonde sa relation avec vous comme avec tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Épargne ou la télécharger sur www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017, susceptible d'évolution).

⁽¹⁾ Coût selon opérateur téléphonique et / ou fournisseur d'accès Internet.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2017 AUX PARTICULIERS... 5



1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture.....	8
Relevés de compte.....	8
Tenue de compte.....	8
Services en agence.....	8
Services Bancaires de Base.....	9



2 BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil.....	9
Relevé en ligne.....	9
Règlement SEPAmail.....	9
AlertEcureuil.....	9
Coffre-fort numérique.....	9
Libre-Service Ecureuil.....	9
Webprotection.....	9
Service de sécurisation des opérations en ligne.....	9



3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes.....	10
Virements.....	12
Prélèvement SEPA / TIP SEPA.....	12
Chèques.....	13
Autres services.....	13



4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Bouquet Liberté.....	13
Offres colocation.....	16
Offres aux personnes majeures protégées.....	16
Autres offres.....	17
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité).....	19



5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention.....	19
Opérations particulières.....	19
Incidents de paiement.....	20
Frais divers.....	20



6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts.....	21
Crédits à la consommation.....	21
Caution bancaire.....	21
Crédits immobiliers.....	22



7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire.....	23
Placements financiers.....	24



8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurances pour vous et vos proches.....	26
Assurances pour vos biens.....	26
Assurances pour vous protéger au quotidien.....	26



9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Frais de location de Coffre-fort.....	27
Succession.....	27



10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Change manuel.....	28
Virements internationaux.....	28
Chèques.....	28



11 INFORMATIONS UTILES

Lexique.....	29
Numéros utiles.....	30



12 RÉSOUDRE UN LITIGE

Agence.....	31
Médiateur de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.....	31
Médiateur de l'AMF.....	31

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture de compte Gratuit
- Domilis (service de changement de domiciliation bancaire vers la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire) Gratuit
- Service de changement de domiciliation bancaire vers une autre banque (récapitulatif sur 13 mois des virements et prélèvements récurrents sur compte de dépôt) Gratuit
- Mobiliz (accompagnement au transfert de compte d'une Caisse d'Épargne vers une autre Caisse d'Épargne) Gratuit
- Désolidarisation de compte joint 35,70 €
- Clôture de compte Gratuit

■ RELEVÉS DE COMPTE

- Relevés de compte en ligne ⁽¹⁾
 - Périodicité mensuelle Gratuit
 - Par relevé supplémentaire 1,20 €
- Récapitulatif annuel de frais (année précédente) Gratuit
- Relevés de compte au format papier
 - Périodicité mensuelle Gratuit
 - Par relevé supplémentaire 1,20 €
- Récapitulatif annuel de frais (année précédente) Gratuit
- Édition d'un relevé de compte supplémentaire au guichet 3,60 €
- Relevés de compte en braille (mensuel) Gratuit

■ TENUE DE COMPTE ⁽²⁾

- Frais de tenue de compte (hors Forfaits) 6,00 €/trimestre
- Tarification Jeunes (moins de 26 ans) Gratuit
- Service rémunération ⁽³⁾ Gratuit
- Édition de BIC/IBAN Gratuit
- Mise à disposition des relevés à l'agence 63,20 €/an
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif ^{(4) (5)} (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00 €

■ SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- Versement d'espèces au guichet de votre agence Gratuit
- Retrait d'espèces en agence de votre Caisse d'Épargne sans émission de chèque Gratuit
- Retrait-dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) 5,00 €
- Remise de chèque(s) libellé(s) en euros et compensable(s) en France ⁽⁶⁾ Gratuit

RECHERCHE DE DOCUMENTS ⁽⁶⁾

- Frais de recherche de document(s) sur information(s) disponible(s) en agence (par opération recherchée ou par historique de compte) 10,60 €
- Frais de recherche de document(s) sur information(s) non disponible(s) en agence (par opération ou par historique de compte) (sur devis, minimum 32,30 €)
- Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur ou sur le paiement d'un chèque 38,70 €/opération contestée

PRESTATIONS DIVERSES

- Confirmation par téléphone ou par fax d'une opération effectuée à la Caisse d'Épargne 6,10 €
- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL) Gratuit
- Demande d'ICS* à la Banque de France 20,50 €/ICS

*ICS (Identifiant Créancier SEPA) - Cet identifiant vous sera nécessaire pour l'émission de vos futurs ordres de prélèvement SEPA.

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE

- Services Bancaires de Base Gratuit
(services définis à l'article D.312-5 du Code Monétaire et Financier offerts dans le cadre du droit au compte) comprenant :
 1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
 2. Un changement d'adresse par an ;
 3. La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
 4. La domiciliation de virements bancaires ;
 5. L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
 6. La réalisation des opérations de caisse ;
 7. L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
 8. Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
 9. Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement SEPA ;
 10. Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
 11. Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
 12. Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

2 BANQUE À DISTANCE

■ DIRECT ÉCUREUIL - SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

- Abonnement à des services de consultation et gestion de vos comptes à distance
- Sur Internet www.caisse-epargne.fr ⁽⁷⁾ Gratuit

■ E-DOCUMENTS ⁽⁸⁾ DONT LE RELEVÉ DE COMPTE EN LIGNE

- Gratuit

■ RÈGLEMENT SEPAMAIL

- Réponse à une demande de règlement Gratuit
- Émission d'un virement SEPA via Règlement SEPAMail Gratuit

■ ALERTÉCUREUIL

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par sms
- Frais d'abonnement au service à partir de 26 ans 1,00 €/mois
- Frais d'abonnement au service pour les 12-25 ans Gratuit

■ COFFRE-FORT NUMÉRIQUE (FRAIS DE LOCATION)

- 3 premiers mois gratuits puis 1,20 €/mois
- Tarification Jeunes (de 18 à 25 ans) ½ tarif

■ LIBRE-SERVICE ÉCUREUIL

- Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne Gratuit

■ WEBPROTECTION

- Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés ⁽⁹⁾ Gratuit

■ SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

- Adhésion au service SOL SMS ⁽⁹⁾ ou SOL CAP (carte à puce) Gratuit
- Lecteur CAP (frais de mise à disposition) 19,10 €/lecteur

⁽¹⁾ Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

⁽²⁾ Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte.

⁽³⁾ La rémunération du compte de dépôt est interrompue depuis le 01/01/2014.

⁽⁴⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est déduit dans la limite du solde créditeur.

⁽⁵⁾ Date de valeur = J + 1 ouvré (J = date de comptabilisation / Jour ouvré de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire : du lundi au vendredi).

⁽⁶⁾ Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.

⁽⁷⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽⁸⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽⁹⁾ Tarification hors coût éventuel de communication. Connexion selon votre opérateur de téléphonie. Gratuit par Internet.

☐ Se référer au lexique pages 29-30

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

COTISATIONS CARTES

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)

• Carte Visa Platinum IZICARTE ⁽¹⁾ à débit différé uniquement	195,00 €/an
• Carte Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ à débit immédiat ou différé	133,50 €/an
• Carte Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ à débit immédiat ou différé	39,50 €/an

Cartes de paiement (à débit immédiat ou différé)

• Carte Visa Infinite ⁽²⁾ à débit différé uniquement	298,00 €/an
• Carte Visa Platinum ⁽²⁾ à débit différé uniquement	195,00 €/an
• Carte Visa Premier	133,50 €/an
• Carte Visa Classic	39,50 €/an
• Carte Visa Electron Sensea à débit immédiat uniquement	36,00 €/an
Tarifification Jeunes 12-25 ans	½ tarif
• Carte Bancaire Rechargeable pour les 12-17 ans	12,00 €/an
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
- Refabrication carte	8,30 €
- Réédition du code confidentiel	1,50 €
- Rechargement programmé	3,00 €/an
- Rechargement occasionnel	Gratuit

Cartes de crédit (carte associée à un crédit renouvelable)

• Carte TEOZ ⁽¹⁾⁽³⁾	Nous consulter
--------------------------------	----------------

Cartes de retrait

• Cartes réservées aux personnes protégées	
- Equilibra Interbancaire et Internationale	
. Pour les 16-17 ans ⁽⁴⁾	13,50 €/an
. A partir de 18 ans	22,00 €/an
- Equilibra sans code (majeurs protégés uniquement)	22,20 €/an
• Carte de retrait nationale ⁽³⁾	22,35 €/an
• Carte Tribu Cirrus (retrait international interbancaire) ⁽³⁾	
- Pour les jeunes de moins de 16 ans	Gratuit
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans	18,95 €/an

PAIEMENT PAR CARTE (la carte est émise par votre Caisse d'Épargne)

• Paiement en euros dans la zone euro	Gratuit
• Paiement en devises :	
- Commission proportionnelle	2,80 %
- Maximum de perception pour les cartes Visa Infinite	3,20 €/opération
- Maximum de perception pour les autres cartes	6,50 €/opération

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES

Au distributeur automatique de billets (DAB)

• Retraits en euros dans la zone euro :	
- Retraits d'espèces au DAB d'une Caisse d'Épargne	Gratuit
- Retraits d'espèces au DAB d'une autre banque, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	
. Avec une carte Infinite	Gratuit
. Pour toute autre carte	1,00 €/retrait
• Retraits en devises hors zone euro :	Commission proportionnelle 2,80 %
+ Commission fixe	3,30 €/opération
• Retraits au DAB par SMS (sous réserve de commercialisation)	Nous consulter

Aux guichets de banques hors Réseau des Caisses d'Épargne

• En France et dans un pays membre de la zone euro	6,50 €/opération
• À l'étranger hors zone euro :	Commission proportionnelle 2,80 %
+ Commission fixe	6,50 €/opération

Service retraits illimités par carte aux DAB d'une autre banque

En zone euro dont France 12,60 €/an

Nota : pour les clients âgés de 18 à 25 ans, la souscription de ce service permet, sur simple demande et sans frais supplémentaire, d'être exonérés des frais (commissions fixes et proportionnelles) sur les 4 premiers retraits mensuels effectués aux DAB hors zone euro. Au-delà, les retraits sont facturés selon les conditions tarifaires indiquées ci-dessus.

LES AUTRES SERVICES

• Réédition / réactivation d'un code confidentiel (hors carte bancaire rechargeable MasterCard)	9,50 €
• Fabrication de carte en accéléré	56,00 €
• Remise de carte en agence	Gratuit
• Refabrication de carte avant échéance : carte défectueuse ou puce pleine	Gratuit
• Refabrication de carte avant échéance pour autre motif (puce démagnétisée, puce bloquée, ...)	9,70 €
• Modification ponctuelle du plafond de paiement ou plafond de retrait suite à la demande du client et après autorisation de la Caisse d'Épargne	20,00 €
• Frais d'envoi carte à domicile en recommandé avec Accusé Réception	7,60 €
• Services de paiements électroniques	
- E-Carte Bleue	12,00 €/an
- S-money	Gratuit ⁽⁵⁾
• Choix du visuel – visuel de collection permanente	
- Carte Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ , Carte Visa Classic	10,60 € ⁽⁶⁾
- Carte Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ , Carte Visa Premier	Gratuit ⁽⁷⁾
- Carte Bancaire Rechargeable	6,10 € ⁽⁶⁾
• Choix du visuel – visuel personnel	
- Carte Visa Classic IZICARTE ⁽¹⁾ , Carte Visa Classic	12,70 € ⁽⁶⁾
- Carte Visa Premier IZICARTE ⁽¹⁾ , Carte Visa Premier	Gratuit

⁽¹⁾ Les crédits renouvelables IZICARTE et Teoz sont des produits de Natixis Financement – SA au capital de 60 793 320 € – Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 – qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽²⁾ Les Cartes Visa Infinite et Visa Platinum sont commercialisées uniquement à Débit Différé.

⁽³⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁴⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽⁵⁾ Mise en service gratuite : certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money.

⁽⁶⁾ Cotisation due à chaque commande d'un visuel de collection ou d'un visuel personnel (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

⁽⁷⁾ Limité au choix d'un seul visuel de collection pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10.30 € au-delà.

■ VIREMENTS

FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE

- Occasionnel Gratuit
- Permanent Gratuit

FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL VERS UNE AUTRE BANQUE*

- Au guichet de l'agence 3,20 €
- Par Internet Gratuit

FRAIS PAR VIREMENT PERMANENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE* (prélevés annuellement)

- Au guichet de l'agence 1,23 €/opération
- Par Internet Gratuit

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission Gratuit
- Demande de retours de fonds sur virement unitaire émis à tort Gratuit
- Demande de retours de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort Gratuit

* Émission d'un virement SEPA.

■ PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA (TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT)

PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit
- Frais de mise en place prélèvement SEPA initié par le Trésor Public Gratuit
- Paiement d'un prélèvement SEPA d'un organisme autre que le Trésor Public Gratuit

OPPOSITIONS SUR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA

- Révocation ou contestation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement SEPA Gratuit
- Opposition à tout prélèvement SEPA 19,00 €
- Retrait de consentement/ajout d'un émetteur sur sa liste noire[□] (opposition permanente)
 - au guichet de l'agence 19,00 €
 - par Internet⁽¹⁾ Gratuit
- Ajout d'émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements SEPA (par couple ICS/RUM ou ICS) uniquement au guichet de l'agence⁽¹⁾ 19,00 €
- Ajout d'un émetteur à sa Liste Blanche[□]
 - au guichet de l'agence⁽¹⁾ 19,00 €
 - par Internet Gratuit
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA Nous consulter
- Tarification Jeunes (18-25 ans) ½ tarif

ÉMISSIONS DE PRÉLÈVEMENT SEPA POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UNE AUTRE BANQUE

- Ouverture du service d'émission de prélèvement SEPA Gratuit
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA, modification et gestion du mandat Gratuit
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement SEPA Gratuit
- Émission du prélèvement SEPA Gratuit
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis Gratuit
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis Gratuit

TIPSEPA

- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) Gratuit

■ CHÈQUES[□]

- Mise à disposition de chéquier à l'agence Gratuit
- Remise de chèque(s) Gratuit
- Renouvellement automatique de chéquier Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - En envoi simple 3,50 €/envoi
 - En recommandé avec Accusé Réception 7,60 €/envoi
- Frais d'émission d'un chèque de banque[□] 14,80 €
- Paiement d'un chèque (uniquement libellé en euro et payable en France) Gratuit
- Frais de copie de chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire, sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois Gratuit

- Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas 13,10 €/chéquier
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 5,20 €/chéquier
- Délai d'encaissement[□] ou d'indisponibilité 15 jours calendaires⁽²⁾

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur 19,00 €
 - Frais d'opposition sur chéquier par l'émetteur 26,60 €/chéquier
- Tarification Jeunes (18-25 ans) ½ tarif

POUR LES CHÈQUES : L'OPPOSITION

- En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse d'un chèque, de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire du chèque*, vous devez faire opposition immédiatement auprès de votre banque afin de lui donner instruction de ne pas payer le chèque lorsque celui-ci se présentera.
- En cas d'impossibilité de joindre votre banque, vous pouvez déclarer la perte ou le vol de chèques (en indiquant les coordonnées de votre compte figurant sur le relevé d'identité bancaire) auprès du Centre National d'Appel des Chèques Perdus ou Volés (CNACPV), service de la Banque de France ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, par téléphone au :

0 892 683 208 Service 0,35 € / min + prix appel

Votre opposition sera enregistrée durant deux jours ouvrés. Cette déclaration doit donc impérativement être confirmée au plus tôt par une opposition auprès de votre agence par un appel téléphonique confirmé par écrit.

* Article L131-35 du Code monétaire et financier

■ AUTRES SERVICES

SERVICE OPÉRATIONS COURANTES ILLIMITÉES

- Frais d'émission d'un chèque de banque, émission d'un virement SEPA sur tous canaux, frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA, frais d'envoi de chèquiers, frais de recherche de documents sur information disponible en agence, réédition de code secret carte 31,20 €/an

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS*[□] 18,70 €/an

* En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus. (Cf. partie 6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS).

ÉPARGNE AUTOMATIQUE

- Eparfix 5,90 €/an
- Eparplus 5,90 €/an

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

■ BOUQUET LIBERTÉ

Bouquet Liberté est un ensemble de services essentiels* pour gérer votre argent au quotidien : un compte de dépôt⁽³⁾ (simple ou joint) incluant la tenue de compte et le relevé de compte numérique (ou papier), une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁴⁾), une autorisation de découvert^{(5) (7)}, un abonnement à des services de banque à distance⁽⁶⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), un service d'épargne automatique.

L'offre met à disposition un chéquier^{(5) (7)} et une carte de paiement internationale à débit immédiat, différé ou à autorisation systématique, ainsi qu'un forfait de retraits gratuits hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Épargne. Elle propose des services complémentaires à tarifs réduits à souscrire en option selon vos besoins.

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, 3 retraits d'espèces (par mois et par carte) hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Épargne.

⁽¹⁾ Sous réserve de disponibilité du service.

⁽²⁾ Délai pendant lequel la Caisse d'Épargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement.

⁽³⁾ La rémunération du compte de dépôt est interrompue depuis le 01/01/2014.

⁽⁴⁾ Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations ou notice d'informations.

⁽⁵⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

⁽⁶⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽⁷⁾ Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

[□] Se référer au lexique pages 29-30

COTISATION MENSUELLE À L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES BOUQUET LIBERTÉ

La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre)

≥ 30 ans	28-29 ans	26-27 ans	22-25 ans	18-21 ans	12-17 ans
Cartes bancaires au choix ⁽¹⁾					
Cotisation standard	-15% de réduction ⁽⁵⁾	-30% de réduction ⁽⁵⁾	-50% de réduction ⁽⁵⁾	-75%* de réduction ⁽⁵⁾	
Carte Visa Classic ou Carte Visa Classic IZicarte ⁽²⁾ ou Carte Visa Electron Sensea ⁽³⁾					
103,80 €/an soit 8,65 €/mois	7,35 €	6,06 €	4,33 €	2,17 €	1,00 €
Carte Visa Premier IZICARTE ⁽²⁾ ou Carte Visa Premier					
180 €/an soit 15 €/mois	12,75 €	10,50 €	7,50 €	3,75 €	
Carte Visa Platinum IZICARTE ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ ou Carte Visa Platinum ⁽⁴⁾					
246 €/an soit 20,50 €/mois	17,43 €	14,35 €	10,25 €	5,13 €	
Carte Visa Infinite ⁽⁴⁾					
342 €/an soit 28,50 €/mois	24,23 €	19,95 €	14,25 €	7,13 €	

* Pour les souscriptions depuis le 16/06/2014. Les souscriptions effectuées avant le 16/06/2014 bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif standard.

COTISATION CARTE SUPPLÉMENTAIRE À DÉBIT DIFFÉRÉ OU IMMÉDIAT ⁽¹⁾

Le coût mensuel supplémentaire est intégré à la cotisation mensuelle du forfait.

- Carte Visa Classic, carte Visa Classic IZicarte ⁽²⁾ ou Carte Visa Electron Sensea 1,10 €/mois
- Carte Visa Premier, Carte Visa Premier IZICARTE ⁽²⁾ 5,50 €/mois**
- Carte Visa Platinum ⁽⁴⁾ 8,10 €/mois**
- Carte Visa Infinite ⁽⁴⁾ 12,50 €/mois**

** 2ème carte de même gamme ou de gamme inférieure à la 1ère.

DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ ⁽⁶⁾

Avec Bouquet Liberté, vous choisissez vos services à la carte, vous décidez quand vous le souhaitez de les faire évoluer. En fonction du nombre de services souscrits, vous bénéficiez d'une remise (jusqu'à -30 %) par rapport au service souscrit à l'unité.

- Pour 1 service payant souscrit : 10 % de remise sur le prix à l'unité
- Pour 2 services payants souscrits : 20 % de remise sur leur prix à l'unité
- Pour 3 services payants souscrits et plus : 30 % de remise sur leur prix à l'unité

⁽¹⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

⁽²⁾ Les crédits renouvelables IZicarte et Teoz sont des produits de Natixis Financement, SA au capital de 60 793 320 €
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès des Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ A débit immédiat uniquement.

⁽⁴⁾ A débit différé uniquement.

⁽⁵⁾ Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

⁽⁶⁾ Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés dans la partie 2 : BANQUE À DISTANCE (AlertEureuil, Coffre-fort Numérique), la partie 3 : VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (E-Carte Bleue, Service retraits illimités et à l'international, Service opérations courantes illimitées, Eparfix, Eparplus, Franchise d'agios) et la partie 8 : ASSURANCE ET PRÉVOYANCE (Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Épargne).

⁽⁷⁾ Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

⁽⁸⁾ En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus (Cf. partie 6 : DÉCOUVERTS ET CRÉDITS).

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

Tarif mensuel à l'unité	Tarifs mensuels du/des service(s) avec Bouquet Liberté		
	1 service	2 services	3 services ou plus
Service retraits illimités aux DAB d'une autre Banque (zone euro dont France)			
1,05 €	0,95 €	0,84 €	0,74 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)			
1,10 €	0,99 €	0,88 €	0,77 €
Service opérations courantes illimitées ⁽⁷⁾ (chèques de banque, virements SEPA sur tous canaux, prélèvement SEPA, envoi de chèque à domicile, recherche de documents sur information disponible en agence, réédition de code secret carte)			
2,60 €	2,34 €	2,08 €	1,82 €
Franchise d'agios ^{(7) (8)}			
1,56 €	1,40 €	1,25 €	1,09 €
Coffre-fort numérique ⁽⁷⁾			
1,20 €	1,08 €	0,96 €	0,84 €
AlertEureuil Individuel			
1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €
E-Carte Bleue ⁽⁷⁾			
1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €

Gratuité du service AlertEureuil pour les 12-25 ans

Gratuité du service coffre-fort numérique pour les 18-25 ans

SERVICES « ASSURANCES » ⁽¹²⁾⁽¹³⁾

Tarif annuel ⁽¹⁴⁾ (hors frais de gestion)	Tarifs du/des service(s) avec Bouquet Liberté ⁽¹⁰⁾		
	1 service	2 services	3 services ou plus
Protection Juridique ⁽⁹⁾			
81,44 €	-10%	-20%	-30%
Sécur'Média Individuelle ⁽⁹⁾ Formule 1			
38,60 €/an puis 39,60 €/an ⁽¹⁵⁾	-10%	-20%	-30%
Sécur'Média Individuelle ⁽⁹⁾ Formule 2			
80,60 €/an puis 81,60 €/an ⁽¹⁵⁾	-10%	-20%	-30%
Sécur'Média Famille ^{(9) (11)} Formule 1			
57,60 €/an puis 58,60 €/an ⁽¹⁵⁾	-10%	-20%	-30%
Sécur'Média Famille ^{(9) (11)} Formule 2			
110,60 €/an puis 112,60 €/an ⁽¹⁵⁾	-10%	-20%	-30%
Assurance sur Épargne ⁽⁹⁾			
24,00 €	-10%	-20%	-30%

⁽⁹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations ou notice d'informations (Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Épargne).

⁽¹⁰⁾ Les remises possibles associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.

⁽¹¹⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux (se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

⁽¹²⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽¹³⁾ Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Épargne sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

⁽¹⁴⁾ Tarifs (hors frais de gestion), en vigueur au 01/01/2017 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année. Les frais de gestion sont de 4 € pour la Protection Juridique et 3 € pour Sécur'Média et Assurance sur Épargne. La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes.

⁽¹⁵⁾ Tarifs en vigueur au 23 janvier 2017.

■ OFFRE COLOC' (OFFRE GROUPÉE DESTINÉE AUX 18-30 ANS)

L'Offre Coloc' est composée* d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

- Cotisation à l'offre groupée de services « COLOC' »
- sans carte de paiement Gratuit
- option : carte Sensea
(carte de paiement internationale à autorisation systématique) 1,00 €/mois et /carte

■ OFFRES AUX PERSONNES MAJEURES PROTÉGÉES

Satellis Autonomie est une offre groupée de services* réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽¹⁾), le Service Opposition⁽¹⁾, Satellis Assurance⁽¹⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou de paiement international à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

*Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

- COTISATION À L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE
- Avec une carte de retrait internationale Equilibra ou une carte Equilibra sans code 2,30 €/mois
- Avec une carte de retrait majeurs protégés (Arrêt de la commercialisation) 2,30 €/mois
- COTISATION À L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE PLUS
- Avec une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron Sensea 3,20 €/mois

⁽¹⁾ Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés dans la partie 2 : BANQUE A DISTANCE (AlertEcuireuil, Coffre-fort Numérique), la partie 3 : VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT (E-Carte Bleue, Service retraits illimités et à l'international, Service opérations courantes illimitées, Eparfix, Eparplus, Franchise d'agios) et la partie 8 : ASSURANCE ET PRÉVOYANCE.

⁽²⁾ En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus (Cf. partie 6 : DÉCOUVERTS ET CRÉDITS).

⁽³⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations (Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Assurance Moyens de Paiement, Service Opposition et Satellis Assurance).

⁽⁴⁾ Service non commercialisé aux mineurs.

⁽⁵⁾ DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.

⁽⁶⁾ Débit immédiat uniquement.

⁽⁷⁾ Le service de rémunération est interrompu depuis le 01/01/2014.

⁽⁸⁾ Les Crédits renouvelables IZicarte et Teoz sont des produits de Natixis Financement - SA au capital de 60 793 320 € Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

■ AUTRES OFFRES

FORFAITS SATELLIS (ces offres ne sont plus commercialisées)

CONTENU DES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES SATELLIS

	Forfait Satellis Intégral	Forfait Satellis Essentiel +	Forfait Satellis Essentiel
Découvert autorisé permanent ⁽⁴⁾	•	•	•
Exonération d'agios en dessous de 1,50 €/trimestre ⁽²⁾	•	•	•
Service chéquier (envoi simple à domicile)	•	•	•
Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
Service Opposition ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
Satellis Assurance ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
Eparfix/Eparplus (service d'Epargne automatique)	•	•	•
Frais de tenue de compte	•	•	•
Service rémunération ⁽⁷⁾	•	•	•
3 retraits aux DAB autres banques	•	•	•
Direct Ecuireuil (accès à la banque à distance)	•	•	•
1 relevé de compte multi-produits ou relevé de compte en ligne (DEI)/mois	•	•	•
Historique des opérations disponible sur Direct Ecuireuil Internet	•	•	•
1 opposition sur chèque /an	•	•	•
1 réédition de code confidentiel /an	•		
Frais de mise en place d'un virement permanent	•		
COTISATION MENSUELLE AVEC UNE CARTE			
Visa Premier IZICARTE ⁽⁸⁾ ou Visa Premier (DI-DD) ⁽⁵⁾	15,60 €		
Visa Infinite (DI-DD) ⁽⁵⁾	29,80 €		
A débit immédiat : Visa IZICARTE ⁽⁸⁾ ou carte Visa Classic ou Visa Electron Sensea ⁽⁸⁾		9,50 €	8,65 €
OPTIONS (LE PRIX DES OPTIONS S'AJOUTENT AU PRIX DU FORFAIT) /MOIS			
2 ^{ème} carte : Visa Premier ou Carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁸⁾ (DI-DD) ⁽⁵⁾	5,15 €		
2 ^{ème} carte Visa Infinite (DI-DD) ⁽⁵⁾	10,60 €		
2 ^{ème} carte Visa Classic ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁸⁾ (DI) ⁽⁵⁾		1,15 €	
Service débit différé		1,15 €	
Cotisation moins de 26 ans			½ tarif

OFFRES RÉSERVÉES AUX MOINS DE 26 ANS ⁽¹⁾
(ces offres ne sont plus commercialisées)

	12-17 ans	16-17 ans	18-25 ans		
	Compte tribu	Satellis jeune	Futeo	Satellis one	Satellis tribu
SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE					
Découvert autorisé permanent ⁽²⁾			•	•	•
Service d'alerte par SMS (AlertEcoreuil)			•	•	
Service chéquier (envoi simple à domicile)			•	•	•
Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA ⁽³⁾		•	•	•	•
3 retraits aux DAB autres banques			•	•	•
Direct Ecoreuil (accès à la banque à distance)	en consultation	•	•	•	•
1 relevé de compte multi-produits/mois	•	•		•	•
Relevé de compte en ligne			•	•	•
Service rémunération ⁽⁶⁾	•			•	•
COTISATION ANNUELLE AVEC UNE CARTE					
1 carte de retrait Tribu Cirrus	15,60 €				
COTISATION MENSUELLE AVEC UNE CARTE					
1 carte Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾				1,15 €	
1 carte Visa Electron Sensea ⁽⁵⁾		1,15 €		1,15 €	
1 carte Visa Classic ⁽⁵⁾			1,15 €		
1 carte Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾					3,80 €
2 cartes Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾					4,40 €

⁽¹⁾ Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés dans la partie 2 : BANQUE A DISTANCE (AlertEcoreuil, Coffre-fort Numérique), la partie 3 : VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (E-Carte Bleue, Service retraits illimités et à l'international, Service opérations courantes illimitées, Eparfix, Eparplus, Franchise d'agios) et la partie 8 : ASSURANCE ET PRÉVOYANCE.

⁽²⁾ Service non commercialisé aux mineurs.

⁽³⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations (Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA).

⁽⁴⁾ DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.

⁽⁵⁾ Débit immédiat uniquement.

⁽⁶⁾ Le service de rémunération est interrompu depuis le 01/01/2014.

■ OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

1. La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
2. Une carte de paiement à autorisation systématique
3. Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
4. Quatre virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
5. La mise en place de mandats de prélèvements SEPA
6. Deux chèques de banque par mois
7. Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
8. Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
9. La fourniture de relevés d'identités bancaires
10. Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2
11. Un changement d'adresse une fois par an

- Cotisation à l'offre groupée « OCF » 36,00 €/an soit 3,00 €/mois
- Cotisation d'une carte SENSEA pour le cotitulaire d'un compte joint 13,20 €/an soit 1,10 €/mois

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ COMMISSION D'INTERVENTION

(Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier)

- Par opération 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel 80,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :

- Par opération 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel 20,00 €

■ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de traitement pour pli non distribué 19,00 €
- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : Pli Non Distribué) 64,50 €/recherche
- Frais de mise en place d'un plan d'apurement 31,20 €/plan
- Frais par avis à tiers détenteur 92,30 €
- Frais par saisie sur coffre, frais par saisie attribution, ou frais par saisie conservatoire 92,30 €
- Frais pour opposition administrative (maxi 85,00 €) 10 % du montant dû au Trésor Public

■ INCIDENTS DE PAIEMENT⁽¹⁾

INCIDENTS LIÉS À VOS CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire Gratuit
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte 39,60 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 26,60 €

REJET DE CHÈQUE⁽¹⁾

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 €/rejet⁽¹⁾
 - Chèque supérieur à 50 € 42,00 €/rejet⁽¹⁾
 - Dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €
- Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :
 - Les frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)⁽²⁾
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire, le cas échéant
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration effectuée à la BDF (Banque de France)
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

REJET DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Frais de rejet de prélèvement SEPA, TIP SEPA et télé-règlement SEPA pour défaut de provision

- Prélèvement SEPA inférieur à 20 € Montant de l'opération
- Prélèvement SEPA supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet⁽¹⁾

Pour les détenteurs des «Services Bancaires de Base» et de l'OCF, les rejets tarifés sont plafonnés à 3 opérations par mois avec une remise de 50 % sur le coût de chaque rejet.

REJET DE VIREMENT

- Frais⁽³⁾ de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision Gratuit
- Frais⁽³⁾ de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision Gratuit

■ FRAIS DIVERS

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) 13,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé) 16,40 €
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) 16,40 €
- Frais de prise en charge par l'Agence de Recouvrement Amiable 18,80 €
- Frais de gestion contentieux 66,70 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 23,50 €/chèque
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 10,10 € (maximum 1/jour)⁽²⁾
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement SEPA sans provision 10,10 € (maximum 1/jour)⁽²⁾

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

■ DÉCOUVERTS ACCESSIBLES À PARTIR DE 18 ANS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT PERMANENT⁽⁴⁾⁽⁵⁾

- Taux Nous consulter
- Frais de gestion 15,60 €/an

AUTORISATION PONCTUELLE DE DÉCOUVERT NÉGOCIÉ⁽⁴⁾

- Taux Nous consulter
- Frais de gestion 19,00 €/découvert négocié

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

(Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue)

- Taux du découvert autorisé + majoration dans la limite du taux d'usure⁽⁶⁾

Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 14,15 % sur une durée de 30 jours, le TAEG⁽⁷⁾ est de 18,28 % pour une période de 30 jours.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

■ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁸⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Les crédits renouvelables IZICARTE et TEOZ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ Nous consulter

Les crédits renouvelables TEOZ et IZICARTE sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

PRÊT PERSONNEL

- Frais de dossier Nous consulter
- Prêt Apprenti Gratuit
- Prêt étudiant Gratuit

AUTRES SERVICES

- Information annuelle aux cautions Gratuit

■ CAUTION BANCAIRE

- Frais de mise en place (mini 77 €, maxi 770 €) 1 % du montant de l'opération
- Commission d'engagement sur le montant de la caution autorisée 1 %/an

⁽¹⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

⁽²⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement SEPA.

⁽³⁾ Frais de rejet, notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et frais de représentation.

⁽⁴⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier.

⁽⁵⁾ Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

⁽⁶⁾ Taux d'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence.

⁽⁷⁾ Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe aux articles R. 314-1 à R. 314-10 du code de la consommation (numéroté article R. 313-1 jusqu'au 1^{er} octobre 2016) sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si elle est déterminée.

⁽⁸⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽⁹⁾ Les crédits renouvelables IZicarte et Teoz sont des produits de Natixis Financement, SA au capital de 60 793 320 € Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13.

⁽¹⁰⁾ Arrêt de commercialisation.

☐ Se référer au lexique pages 29-30

■ CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽¹⁾

FRAIS DE DOSSIER

- Prêt immobilier Nous consulter
- Prêt Épargne Logement (LEL ou PEL) Gratuit
- Prêt à Taux Zéro Gratuit

LES ASSURANCES

- Assurance des emprunteurs Nous consulter
- Garantie Revente et Services Résidence Principale ⁽²⁾ ⁽³⁾
- Un seul prélèvement sur 5 ans 185 €/5 ans
- Ou un prélèvement annuel pendant 5 ans 37,00 €/an

GESTION COURANTE

- Attestation pour la CAF Gratuit
- Autres attestations 20,60 €
- Frais de recherche de documents Sur devis
- Réédition d'un tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire) 20,60 €
- Envoi en recommandé d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement 15,10 €
- Mise à disposition en agence d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement Gratuit
- Information annuelle aux cautions Gratuit

AVENANTS SUR CRÉDITS IMMOBILIERS

- Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (modification partielle de l'offre de prêt (hors substitution assurance emprunteur, hors modification de taux)) 1% du capital restant dû (Mini 185 € - Maxi 250 €)
- Rédaction d'un avenant / réaménagement de prêt (modification de taux) Nous consulter
- Changement de compte de prélèvement SEPA d'un contrat de prêt 6,25 €
- Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions) 365,00 €
- Duplicata de contrat de prêt 49,60 €
- Transfert de prêt sur nouvel immeuble et/ou nouvel emprunteur ⁽⁴⁾ 372,00 €
- Révision d'un prêt Primo Gratuit
- Report d'échéance(s) Primo report 46,50 €

REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

- Simulation de décompte de remboursement anticipé d'un prêt non suivi d'un remboursement effectif Gratuit
- Indemnités contractuelles de remboursement anticipé total ou partiel (Sauf prêts Personnels, Étudiants, Relais) Voir conditions générales du prêt

FRAIS DE GARANTIES ET MAINLEVÉES

Caution

- Caution SACCEF Nous consulter
- Caution personnelle et solidaire 48,00 €
- Caution personnelle et solidaire pour un prêt Étudiant ou Apprenti Gratuit

Nantissements

- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus en Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire 56,00 €/compte
- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus hors Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire 203,00 €/compte
- Nantissement de parts de SCI - SCPI 557,00 €
- Nantissement de parts de sociétés autres 410,00 €

Autres

- Frais d'enregistrement d'hypothèque maritime/fluviale Nous consulter
- Frais de mainlevée d'hypothèque ou de nantissement (partielle ou totale) 107,00 €
- Gage de véhicule 162,00 €/acte

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTI-PRODUITS ÉPARGNE (format papier ou numérique)

- Dans une offre groupée de services
 - Jusqu'à 12 éditions de relevés par an Gratuit
 - Par édition de relevé supplémentaire 1,30 €
- Hors offre groupée de services
 - Jusqu'à 4 éditions de relevés par an Gratuit
 - Par édition de relevé supplémentaire 1,30 €
 - Relevé de compte multi-produits en braille (mensuel) Gratuit
 - Mise à disposition de relevés à l'agence 63,20 €/an

TRANSFERTS DE COMPTE

- Frais de transfert d'un LEL ou PEL au sein du réseau des Caisses d'Épargne Gratuit
- Frais de transfert de compte épargne vers une autre banque :
 - transfert d'un Livret Épargne Logement (LEL) 75,00 €
 - transfert d'un Plan Épargne Logement (PEL) 128,00 €
 - transfert d'un Plan Épargne Populaire (PEP) 128,00 €

RETRAITS D'ESPÈCES EN AGENCE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE AVEC OU SANS ACCRÉDITIF

- Pour les clients hors Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
- Retrait standard avec accreditif ⁽⁵⁾ Gratuit
 - Retrait sans accreditif ⁽⁵⁾ 5,00 €
(opération nécessitant une prise de contact auprès de la Caisse d'Épargne où est domicilié le compte dans la limite de 300 € maximum sur 7 jours glissants)
- Pour les clients Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
- Délivrance d'un accreditif Gratuit

LES BONS D'ÉPARGNE

- Frais d'opposition sur bon (ou série de bons) 24,00 €
- Remboursement de bon présenté par un tiers 42,00 €

LES OPÉRATIONS SUR LIVRET A

- Ouverture/clôture de compte sur livret Gratuit
- Versement Gratuit
- Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque :
 - Au guichet de sa Caisse d'Épargne Gratuit
 - Au guichet d'une autre Caisse d'Épargne :
 - . dont opération à distance avec ou sans accreditif Gratuit
 - . dont opération à distance retrait dépannage Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque Gratuit
- Virement occasionnel SEPA vers le compte du titulaire, de son représentant légal ou du titulaire de la procuration Gratuit

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

⁽²⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations ou notice d'informations (Garantie Revente et Services de la Résidence Principale).

⁽³⁾ Tarifs en vigueur au 01/01/2017.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

⁽⁵⁾ La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, livret B et Compte Épargne Logement.

☐ Se référer au lexique pages 29-30

AUTRES SERVICES

• Ouverture de compte	Gratuit
• Clôture de livret d'épargne	Gratuit
• Carte Nomade (carte de retrait)	Gratuit
• Frais d'émission d'un chèque de banque (sur livret d'épargne hors livret A)	14,80 €
• Attestation d'avoirs à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	20,20 €
• Arrêté de compte pour liquidation de communauté	57,00 €
• Délivrance d'un relevé ISF (Impôt Solidarité Fortune)	93,50 €
• Duplicata d'IFU (Imprimé Fiscal Unique)	24,10 €
• Frais de tenue de compte sur Livret B inactif ^{□(1)}	30,00 €

(compte inactif au sens de l'article L. 312.19 du Code Monétaire et Financier)

PERSONNES PROTÉGÉES

• Réédition synthèse annuelle des comptes / Relevé Annuel	
Personnes Protégées	18,20 €
• Attestation d'avoirs détenus à la CEBPL par la personne protégée	18,20 €
• Arrêté de compte lors d'un changement de représentant légal	18,20 €
• Recherche sur opérations historisées 2 ans avant la date de mise sous protection	31,50 €

■ PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRE ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de chaque année.

• Compte d'instruments financiers ⁽²⁾ composé :	
- Uniquement de Parts Sociales	Gratuit
- Uniquement de différentes valeurs Caisse d'Epargne (OPCVM, emprunts Écureuil, Parts Sociales)	29,00 €/an
- De valeurs Caisse d'Epargne et d'autres valeurs ou exclusivement d'autres valeurs :	
Commission proportionnelle	0,25 %
+ commission fixe	4,40 €/ligne
(Minimum de perception 35,00 €/an, Maximum de perception 325,00 €/an)	
• Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée	35,20 €/an

ORDRES DE BOURSE

	Agence	Direct Écureuil Internet
Commission (en pourcentage du montant de l'ordre)	1,50%	0,35%
Minimum par ordre	16,50 €	7,50 €
Ordre annulé avant exécution	11,10 €	Gratuit
Ordre non exécuté, tombé	11,10 €	Gratuit

AUTRES SERVICES

Achat et ventes de titres

• Parts Sociales : souscription, rachat, gestion	Gratuit
• Courtage bourses étrangères (minimum 60 € - maximum 290 €)	Nous consulter

Service Bourse Esprit Écureuil

• Assurance Moins-Values Bourse Esprit Écureuil ⁽³⁾⁽⁴⁾	7,00 €/an
• Prise de bénéfice	10,00 €/an
• Abonnement et répartition d'investissement	Gratuit
• Forfait services	12,00 €/an

AUTRES PRESTATIONS

• Ouverture de compte-titres ordinaire ou Plan d'Epargne en Actions (PEA)	Gratuit
• Frais de transfert de compte d'instruments financiers ⁽²⁾	
- vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
- vers un autre établissement	131,00 €
• Paiement de coupons et dividendes	Gratuit
• Attribution d'actions	Gratuit
• Détachement de droits	Gratuit
• Titres non cotés (ouverture et gestion de dossier)	
- Ouverture de dossier	210,00 €/opération
- Gestion de dossier (rachat, échange)	100,00 €/opération
• Souscription d'OPCVM d'un autre établissement	30,20 €
• Remboursement de titres de capitalisation hors réseau	51,20 €/titre
• Mise en nominatif pur (par ligne) sur comptes-titres ordinaires	12,70 €/ligne
• Clôture d'un compte d'instruments financiers ⁽²⁾	35,70 €

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

⁽²⁾ Compte d'instruments financiers : dénomination d'un compte-titres, dont PEA.

⁽³⁾ Assurance Moins-Values Bourse Esprit Écureuil ⁽⁴⁾ est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations ou notice d'informations.

⁽⁴⁾ Tarif en vigueur au 01/01/2017.

□ Se référer au lexique pages 29-30

8 ASSURANCES ET PREVOYANCE

■ ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

- Complémentaire Santé⁽¹⁾
- Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾
- Garantie Obsèques
- Prévoyance Décès
- Dépendance

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

■ ASSURANCES POUR VOS BIENS

- Automobile⁽¹⁾
- Habitation⁽¹⁾
- Télésurveillance⁽²⁾
- Appareils multimédia portables

Au 1^{er} Janvier 2017 :

- Sécur'Média Individuelle^{(1) (3)}
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion 41,60 €/an
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion 83,60 €/an
- Sécur'Média Famille^{(1) (3) (4)}
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion 60,60 €/an
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion 113,60 €/an

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

Au 23 Janvier 2017 :

- Sécur'Média Individuelle^{(1) (6)}
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion 42,60 €/an
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion 84,60 €/an
- Sécur'Média Famille^{(1) (6) (4)}
 - formule 1 dont 3,00 € de frais de gestion 61,60 €/an
 - formule 2 dont 3,00 € de frais de gestion 115,60 €/an

- Assurance Mobile^{(1) (5)} 30,00 €/an
- Assurance Mobile avec mensualisation de la prime^{(1) (6)} 33,00 €/an soit 2,75 €/mois

■ ASSURANCES POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Protection Juridique^{(1) (5)} dont 4,00 € de frais de gestion (souscription avant le 24/03/2014) 74,11 €/an
- Protection Juridique^{(1) (3)} dont 4,00 € de frais de gestion (souscription depuis le 24/03/2014) 85,44 €/an
- Assurance sur Épargne^{(1) (5)} (souscription avant le 22/11/2010) 24,00 €/an
- Assurance sur Épargne^{(1) (3)} dont 3,00 € de frais de gestion (souscription depuis le 22/11/2010) 27,00 €/an
- Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement
 - Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement : Assurance sur compte formule Individuelle^{(1) (3)} 36,00 €/an
 - Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement : Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ 18,30 €/an
 - Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement : Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa⁽¹⁾ 13,20 €/an
- Service Opposition⁽¹⁾ 22,00 €/an
- Satellis Assurance⁽¹⁾ 15,62 €/an

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

■ FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT (COMPARTIMENT AVEC ASSURANCES)

Prix par an	Dimensions				
	Petit : - de 20 dm ³	Moyen : 20 à 39 dm ³	Grand : 40 à 59 dm ³	Très grand : 60 dm ³ et +	
Plafond maximal de dépôt autorisé	Jusqu'à 31 000 €	65,20 €	94,00 €	127,00 €	172,00 €
	Jusqu'à 80 000 €	99,20 €	128,00 €	161,00 €	206,00 €
	Jusqu'à 160 000 €	144,20 €	173,00 €	206,00 €	251,00 €

- Ouverture par effraction du coffre Nous consulter
- Re-fabrication de clés suite à perte ou vol Nous consulter

■ SUCCESSION

Avoirs détenus dans les livres de la CEBPL < ou = 150 € Gratuit

Avoirs détenus dans les livres de la CEBPL > 150 € :

- Frais d'ouverture de dossier de succession (en pourcentage des actifs successoraux) 1% (maxi 500 €) + frais fixes de 60,00 €
- Frais de règlement du dossier de succession
 - Date d'ouverture de la succession < ou = 1 an Gratuit
 - Date d'ouverture de la succession > 1 an 90,00 €

⁽¹⁾ Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières ou Convention de compte valant notice d'informations ou notice d'informations (Assurance Moyens de Paiement, Assurance sur Compte, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Épargne, Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Assurance Mobile).

⁽²⁾ Contrat de IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutuelles Téléassurances. Voir conditions générales ou notices d'informations.

⁽³⁾ Tarif en vigueur au 01/01/2017.

⁽⁴⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux (se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

⁽⁵⁾ Arrêt de commercialisation.

⁽⁶⁾ Tarification en vigueur au 23 janvier 2017, sur les nouveaux contrats, sur les avenants (changement d'offre / ajout ou suppression de bénéficiaire (s)) et sur les contrats en portefeuille lors de leur renouvellement à échéance.

10 OPERATIONS INTERNATIONALES

■ CHANGE MANUEL

(Réservé aux clients de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire)

ACHAT ET VENTE DE BILLETS ETRANGERS

- Commission de service
(% du montant de l'opération) : 3,20 % (minimum 5,40 €/opération)

■ VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Émission d'un virement non SEPA en euro

- | | |
|---|-------------------------|
| • Commission de transfert | 0,1 % (minimum 18,70 €) |
| • Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) | 16,50 € |
| • Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) | 21,10 € |
| • Frais de virement émis vers la banque BCP Maroc (frais à la charge du donneur d'ordre) (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) | 5,00 € |

Émission d'un virement non SEPA en devises

- | | |
|---|--------------------------|
| • Commission de transfert | 0,1 % (minimum 18,70 €) |
| • Commission de change | 0,05 % (minimum 14,00 €) |
| • Frais correspondants (frais à la charge du donneur d'ordre) | 16,50 € |
| • Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes) | 21,10 € |

RECEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| • Sans Change | |
| - Commission de rapatriement | 12,30 € |
| • Avec Change | |
| - Commission de rapatriement | 12,30 € |
| - Commission de change | 0,05 % (minimum 14,00 €) |

■ CHÈQUES

REMISE DE CHÈQUE ÉTRANGER ⁽¹⁾

Chèque libellé en euros

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| • Commission d'encaissement | 0,1 % (minimum 12,00 €) |
|-----------------------------|-------------------------|

Chèque libellé en autres devises

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| • Commission d'encaissement | 0,1 % (minimum 12,00 €) |
| • Commission de change | 0,05 % (minimum 14,00 €) |

Chèque étranger impayé (en euros ou autre devise)

22,80 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

Chèque libellé en euros uniquement

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| • Commission de transfert | 0,1 % (minimum 18,70 €) |
|---------------------------|-------------------------|

11 INFORMATIONS UTILES

■ LEXIQUE

ACCREDITIF : Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne domiciliataire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Epargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

AGIOS : Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

CHÈQUE : Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE : Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

COMMISSION D'INTERVENTION : Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

COMPTE INACTIF : Un compte (y compris le compte sur livret) est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1/ Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livrets et les livrets d'épargne réglementés ;

2/ Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

COORDONNEES BANCAIRES : Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

DATE DE VALEUR : La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

⁽¹⁾ Disponibilité des fonds - Les fonds sont disponibles dans un délai de 15 jours ouvrés maximum après la date de remise au guichet de l'agence

■ LEXIQUE SUITE

DÉLAI D'ENCAISSEMENT : La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement (chèque libellé en euros et émis en France), la somme correspondante n'est pas automatiquement disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. En effet, la Caisse d'épargne peut refuser de consentir une avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours calendaires, sauf situation particulière dûment motivée et justifiant l'application d'un délai supérieur). La provision est alors indisponible.

EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) : Pays membres de l'U.E. (Union européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

LISTE BLANCHE : Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur son compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client bénéficie de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) qu'il désigne.

LISTE NOIRE : Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

REJET DE CHÈQUE : Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT : Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

SEPA (SINGLE EURO PAYEMENTS AREA) : Espace unique de paiements en euro. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint Marin, îles de Jersey, Guernesey, île de Man.

■ NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 ^{(1) (2)}

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39 ⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

⁽¹⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

⁽²⁾ Numéro concernant uniquement les contrats de BPCE Assurances.

12 RESOUDRE UN LITIGE

■ VOTRE AGENCE EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER OU PRENDRE EN COMPTE UNE RÉCLAMATION

C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle. Le numéro de téléphone est indiqué sur votre relevé de compte ⁽¹⁾.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation :

• PAR ÉCRIT :

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Service Relations Clientèle
15 Avenue de la Jeunesse
CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex

• PAR INTERNET :

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :

www.caisse-epargne.fr ⁽²⁾

- Contacts - Numéros utiles - Service Relations Clientèle.

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours. Si toutefois une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté à 2 mois.

■ MÉDIATEUR DE LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'application tel que défini dans la Charte de Médiation (disponible auprès de votre agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr ⁽²⁾).

Toute saisine nécessite l'envoi d'un dossier soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur
CS151 – 75422 Paris Cedex 09

Soit en complétant le formulaire sur le site Internet :

www.lemediateur.fbf.fr

Soit par mail à l'adresse électronique suivante :

mediateur@fbf.fr

Le Médiateur vous fera connaître sa position sous 90 jours.

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres, ...) ⁽³⁾. Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

⁽¹⁾ Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

⁽²⁾ Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

⁽³⁾ Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du Code monétaire et financier et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org ⁽¹⁾



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

caisse-epargne.fr

(coût de la connexion selon votre opérateur)

*Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1.140.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin CS 10305 44003 NANTES Cedex 1 – 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n°1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex
Crédit photo : Fotolia - Conception : Nyl Communication - 2016*